

ENQUÊTE DE LA C.I.C et de l'ONU?

On a proposé qu'une enquête soit menée par la Commission internationale de contrôle dont le Canada fait partie avec l'Inde et la Pologne. Nous avons consulté notre délégation au Vietnam; sa réponse confirme notre propre réaction: une enquête par la Commission sur des accusations de massacres dépasserait le mandat confié à la Commission par l'Accord de cessez-le-feu de 1954. A cause de cela, la Commission s'est vue dans l'impossibilité d'entreprendre des enquêtes sur des allégations semblables de massacres supposément commis dans le passé par le Viet Cong et toutes les tentatives de cet ordre se sont toujours heurtées à un refus systématique.

On a aussi parlé de la possibilité d'une enquête des Nations Unies sur les allégations de massacres. Il faut évidemment reconnaître qu'une enquête de la part du secrétaire général ne pourrait s'effectuer en réalité qu'avec le ferme appui des Nations Unies dans leur ensemble et de concert avec toutes les parties directement intéressées. En toute franchise, quel que soit le mérite de la proposition, je ne vois guère de probabilité que ces conditions se réalisent. J'aimerais rappeler tout particulièrement à la Chambre que le camp communiste a constamment soutenu que les Nations Unies n'ont aucun rôle à jouer dans le conflit vietnamien et qu'il a rejeté toutes les propositions d'intervention de la part de l'ONU.

Finalement, un groupe distingué de professeurs canadiens de droit international a proposé que les Nations Unies créent un organisme spécial chargé d'étudier à fond tout le problème, de découvrir si des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ont été commis en violation du droit international coutumier et formel et des principes formulés par les Nations Unies, et peut-être aussi de mettre à jour les règles qui concernent les crimes de guerre pour qu'elles s'appliquent à d'autres conflits que les guerres ouvertes officiellement déclarées.

Même si les témoignages disponibles indiquent que des massacres ont été commis effectivement, il faut multiplier les efforts pour empêcher qu'on porte préjudice aux droits légaux des individus qui ont pu les commettre. Nous étudions donc avec grand soin la déclaration des professeurs de droit et nous avons entrepris notre propre étude des lois internationales qui s'appliquent aux problèmes soulevés dans leur déclaration. Je préfère donc m'abstenir de tout commentaire sur le fond de la question avant la fin de cette étude.

Au cours des dernières semaines, notre attention a été puissamment attirée sur des horreurs particulières à la guerre du Vietnam. Il faut que ces horreurs prennent fin. Le meilleur moyen serait que les deux adversaires fassent preuve de l'imagination et de la souplesse nécessaires pour mettre un terme à cette guerre dont la continuation ne peut qu'engendrer d'autres souffrances et d'autres horreurs.

VISITES GUIDÉES À "TERRE DES HOMMES"

Plus de 200 groupes ont déjà bénéficié des tours guidés dans les îles de "Terre des Hommes," au coût de \$5 par véhicule. Ces tours, d'une durée d'environ une heure, sont entrés en vigueur le 27 septembre dernier. Cette innovation a été décidée à la suite de demandes répétées d'associations ou de simples individus qui désiraient visiter l'emplacement de l'Exposition internationale de Montréal après sa clôture officielle. Plusieurs demandes émanaient de touristes qui n'avaient pu visiter Expo 67 ou Terre des Hommes 1968 et 1969. D'autres avaient été faites par des délégués de divers congrès tenus dans la métropole.

Les visiteurs font la tournée des îles dans leur propre voiture ou dans un autobus nolisé, si le groupe est plus important. Le tarif est toujours de \$5, nonobstant la grandeur du véhicule. Chacune des voitures a à son bord un guide ou une hôtesse formés pour renseigner les visiteurs.

Parmi les groupes qui se sont déjà rendus à Terre des Hommes, citons quelques personnalités de la *Wisconsin Transit Authority*, des étudiants en architecture de Détroit, des délégués d'un congrès médical de Montréal, quelques officiers des Forces de la Défense nationale canadienne ainsi que des représentants auprès d'une Conférence de l'Association du Transport aérien international (ATAI). D'autres encore étaient des hommes d'affaires de Montréal alors que certains sont venus d'aussi loin que la Californie, l'Australie et le Japon. Les visiteurs de 20 pays ont bénéficié de ce service jusqu'à maintenant.

LES ORDINATEURS ET...LA SANTÉ

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé récemment l'octroi d'une subvention de \$9,050 à l'Association des hôpitaux du Canada afin d'aider à défrayer le coût de la tenue d'un symposium national portant sur l'utilisation des ordinateurs dans le domaine de la santé.

"On possède présentement de vastes connaissances sur l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine de la santé, mais il est très difficile d'obtenir une vue d'ensemble de ses diverses applications tant au Canada qu'aux États-Unis" a déclaré M. Munro. "Il y a beaucoup d'avis contraires touchant l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine médical et nous espérons que ce symposium permettra d'établir des lignes directrices touchant l'application de ces appareils dans les domaines de la santé et de l'hospitalisation, de manière à tirer le meilleur parti possible des ordinateurs."

Au cours de cet événement, des spécialistes de l'informatique venant du Canada, des États-Unis et d'Europe présenteront des communications portant sur les utilisations des ordinateurs et l'élaboration de projets connexes dans le domaine de la santé.